

VILLE D'ETTELBRUCK**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL****Séance publique du 15 juillet 2024****Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024****Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024****Présents dans la salle des séances :****MMes/MM. Steichen, bourgmestre****Schaaf, Nicolay, échevins****Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers****Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe****Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller****Point de l'ordre du jour : 8.8****Objet : Approbation de la convention 2024 conclue entre l'Etat et l'Office social Nordstad****Le conseil communal,**

Vu la convention passée le 19 juin 2024 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Max HAHN, Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, les administrations communales de Bettendorf, Bourscheid, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck, Feulen, Mertzig et Schieren, représentées par leurs collègues échevinaux respectifs, et l'Office social Nordstad, représenté par le président de son conseil d'administration, à propos de la gestion et de la participation financière à l'Office social Nordstad pendant l'exercice 2024 ;

Vu les éléments à la base de la participation de l'Etat et des communes tels qu'ils se présentent au tableau suivant :

Nature des frais en 2024	Coût 2024	Coût 2023
Frais de loyer	54.600,00	42.000,00
Frais de fonctionnement	77.336,13	64.000,00
Secours	239.293,73	215.000,00
Jetons	12.000,00	12.000,00
Frais de personnel	1 850 228,58	1 648 778,45
TOTAL	2 233 458,45	1 981 778,45
Participation estimée MIFA 50 %	1 116 729,22	990 889,23
Participation estimée communes 50 %	1 116 729,22	990 889,23
(dont commune Ettelbruck 28,73 %)	(29,04 %) 324 298,17	(28,73 %) 284 682,48

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Office social Nordstad du 17 juin 2024 (point 6 de l'ordre du jour) portant approbation de la convention précitée ;

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

avise favorablement :

la délibération du conseil d'administration de l'Office social Nordstad du 17 juin 2024 (point 6 de l'ordre du jour) portant approbation de la convention concernant la gestion et la participation financière à l'Office social Nordstad pendant l'exercice 2024.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.**Pour extrait conforme.****Ettelbruck, le 16 juillet 2024****Le Bourgmestre,**
Bob STEICHEN**Le Secrétaire,**
Jean THOMAS